



*Commission des Droits de la Femme dans les Pays Euro-méditerranéens*

*Tanger (Maroc): 28 et 29 mai 2016*

## **RECOMMANDATION**

**Sur**

**"Le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme  
et la promotion de la paix dans la région Euro-Med"**

Présidente de la Commission: Mme Leila CHETTAOUI (Tunisie).

La Commission des Droits de la Femme  
de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée

1. Rappelle les instruments internationaux et régionaux relatifs au «rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme et la promotion de la paix», notamment la Résolution du Conseil de sécurité de l'ONU numéro 1325 (2000) sur "la femme, la paix et la sécurité ", la Stratégie Régionale de la Ligue des Etats arabes publiée en 2012 sur: "la protection de la femme arabe: la sécurité et la paix"; la Déclaration islamique universelle des Droits de l'Homme du 19 septembre 1981 adoptée par UNESCO, et la Déclaration des Droits de l'Homme en Islam, adoptée au Caire le 5 août 1990 par l'Organisation de la Conférence Islamique;
2. Souligne que les États et la société ont besoin, aujourd'hui, de mesures défensives et préventives pour combattre le phénomène du terrorisme, de radicalisation et de recrutement, compte tenu de la situation sécuritaire et politique instable dans la région Euro- Méditerranéenne;
3. Attire l'attention sur le fait que la femme constitue la première ligne de protection et joue un rôle crucial en tant qu'agent du changement dans le développement et la mise en œuvre des stratégies de prévention contre le terrorisme et il est nécessaire de promouvoir ses capacités et la concrétisation de ses rôles pour tirer parti de son potentiel notamment dans les domaines de l'éducation et la formation des générations, le renforcement de la cohésion familiale, sociale et communautaire, dans la promotion des valeurs de la coexistence, la modération, la compréhension, l'ouverture et la tolérance, ainsi que dans l'établissement de la sécurité et de la paix dans la région, par l'élimination de toutes les sources et les causes d'instabilité, y compris l'occupation étrangère telle que définie par l'ONU (1);
4. Souligne le rôle croissant des femmes et des organisations féminines dans les règlements et les activités visant à faire face à des violations des droits des femmes dans la région Euro-méditerranéenne et les protéger contre toute forme de violence, y compris celle émanant de l'occupation étrangère telle que définie par l'ONU, afin de combattre et d'éliminer l'une des sources du terrorisme et d'instabilité dans la région (1);
5. Demande d'intensifier les statistiques, les recherches et les études, ainsi que de créer des structures de recherche et la surveillance des instruments existants ainsi que l'échange des meilleures pratiques entre les pays pour comprendre la relation de la

femme avec le terrorisme et ses rôles de victime, de participante active ou agent de changement pour contrecarrer la radicalisation ; et demande d'intensifier les études et les recherches sur la situation des femmes sous l'occupation et comment leur fournir l'assistance;

6. Attire l'attention sur le fait que l'incitation psychologique et idéologique, la mobilisation, le recrutement et la préparation pour se rendre à des points chauds; s'effectuent par l'Internet et n'a rien à voir avec la religion musulmane. Appelle à une analyse plus détaillée et des études pour détecter les canaux de recrutement terroristes et pour identifier les outils d'intervention;
7. Dénonce fermement le financement des organisations terroristes et invite la communauté internationale à enquêter et sanctionner ce crime organisé et à travailler pour lutter contre ces organisations et les suivre de près afin d'éliminer les causes profondes de la radicalisation, et invite la communauté internationale à renforcer toutes les dimensions de la lutte contre le terrorisme selon une approche multidimensionnelle, y compris l'application des mesures contre le financement du terrorisme;
8. Prie instamment les gouvernements des pays membres de l'AP-UpM d'élaborer une stratégie Euro- Méditerranéenne sur "le rôle de la femme dans la lutte contre le terrorisme et le renforcement de la paix", élaborer des plans efficaces pour combattre ce phénomène, adopter et appliquer les textes juridiques relatifs à la promotion de l'égalité des genres, Demande aux gouvernements de lancer des réseaux des femmes, qui veulent s'engager dans la lutte contre le terrorisme et l'adhésion des jeunes dans les organisations terroristes;
9. Exhorte les gouvernements des États membres de l'AP-UpM à ratifier et à lever toutes les réserves à la convention CEDAW tout en respectant les spécificités culturelles des pays, et propose la coopération à cet égard; Insiste sur le fait que l'égalité entre les femmes et les hommes est un outil essentiel pour la pleine autonomisation des femmes à tous les niveaux de la société, y compris la participation à la prise de décision politique, aux organisations des droits des femmes et aux mouvements de la société civile pour promouvoir la paix et le dialogue. Les femmes doivent s'impliquer davantage dans la lutte contre le terrorisme, un problème qui menace toute l'humanité;
10. Souligne que la consolidation de la sécurité et de la paix dans la région Euro-méditerranéenne exige tous les efforts en vue d'éliminer les causes de tension et d'instabilité résultant de la poursuite de l'occupation étrangère, telle que définie par l'ONU, de l'un des peuples de la région (1);

11. Appelle à diffuser la culture des droits de l'homme, de la démocratie et de la citoyenneté, à prévenir l'incitation à la violence et l'extrémisme dans les programmes éducationnels et sociaux, et toutes religions dans les pays, et œuvrer pour rendre les femmes conscientes de leur capacité importante et dynamique comme agents de changement pour la lutte contre la violence extrémiste au niveau local et national;
12. Souligne l'importance de renforcer le rôle de la femme dans les organisations de la société civile afin de faire d'elle une participante à égalité avec les hommes dans la promotion des valeurs de tolérance, du dialogue et de coexistence ainsi que la diffusion des messages positifs qui appellent à la paix, vu l'Association femmes contre la violence dans un partenariat avec l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme;
13. Fait savoir que les organisations terroristes recrutent aujourd'hui des femmes européennes musulmanes en Europe et à l'étranger qui souffrent de multiples formes de discrimination; La commission demande un traitement, sans discrimination, des étudiantes, des travailleuses et des femmes en général venant de la rive Sud, et qui n'ont pas réussi à s'intégrer, à cause du racisme et de l'exclusion; Les gouvernements devraient veiller et protéger les jeunes filles et les femmes afin de les empêcher de se rendre aux côtés des terroristes; Les gouvernements devraient établir des systèmes de contrôle et d'action contre les sélections des femmes et des hommes ayant une inclination à rejoindre les organisations terroristes;
14. Appelle à la nécessité d'intensifier le soutien financier et logistique de la part des pays de l'Union Européenne au profit des pays du Nord de la Méditerranée; Souligne la nécessité d'intégrer la perspective de genre dans l'examen et l'approbation des nouveaux projets de l'Union pour la Méditerranée en vue de l'autonomisation des femmes sur le plan économique, social et politique, tout en leur confiant des postes de responsabilité et de prise de décisions. Envisage des projets communs tangibles, au niveau universitaire et professionnel parmi des femmes;
15. Demande d'encourager la femme à accéder aux postes de décision à tous les niveaux: local, régional, législatif et gouvernemental pour adopter une politique ainsi bien horizontale que verticale visant l'élaboration des mécanismes et des moyens qui aident à la mise en œuvre des programmes et des projets de développement, et qui permettent à la femme, ciblée par l'esprit terroriste, de se prémunir physiquement, psychologiquement et moralement, et d'être capable de coexister dans la tolérance au sein des pays de l'Union pour la Méditerranée.

(1) Réserve de Mme. Maria Teresa GIMENEZ BARBAT (Membre du Parlement Européen) - Parag 3, Parag 4 et Parag 10.

\*\*\*\*

## Rapport d'activité 2015/2016

Au cours de la Session 2015/2016 la Commission des droits de la femme de l'AP-UpM a tenu une réunion à Rabat le 1er Avril 2016, et a discuté les points suivants:

- Echange de vues sur le thème "Le rôle des femmes dans la lutte contre le terrorisme et la promotion de la paix dans la région Euro-Med".
- Débat sur le point permanent: "La situation des femmes dans les conflits armés".
- Débat sur le point permanent: "Femmes et migration".

La Commission a décidé de constituer deux groupes de recherche et de contact, chacun se compose de quatre membres en respectant la parité Nord/Sud.

Le 1er groupe est chargé du thème «la situation des femmes dans les conflits armés». Il comprend:

- Mme Fatiha Bakkali, Membre de la Chambre des Représentants du Maroc.
- Mme Monia Brahim, Membre de l'Assemblée des Représentants du Peuple Tunisien.
- Mme Maria Mussini, Membre du Sénat Italien.
- Mme Claudia Dall'Agnol, Membre du Parlement Luxembourgeois.

Le 2ème groupe est chargé du thème «femmes et migration». Il comprend:

- Mme Akila Hachichi, Vice-présidente de la Commission, Membre de l'Assemblée Populaire Nationale de l'Algérie.
- Mme Hamdiah Alquaider, Membre du Parlement Jordanien.
- M. Miguel VIEGAS, Membre du Parlement Européen.
- Un membre de la Rive Nord de la Méditerranée (à confirmer).

Chaque groupe préparera un rapport et le soumettra à la Commission au cours de ses prochaines réunions.